

Notice - ORCA-Brush®

Généralités

1. ORCA-Brush® est un set, spécialement développé, de biopsie par brossage permettant le prélèvement de tissu/cellules pour l'investigation de lésions orales atypiques. Ainsi, le diagnostic de ces lésions à risque (dégénération maligne) peut être posé plus tôt et le patient est traité plus rapidement. Ceci permet d'augmenter significativement le taux de survie de ces patients.
2. La prestation de la biopsie par brossage se facture conformément au tarif SSO selon le temps investi, médecin dentiste = 9 points par 5 min. (chiffre 4105), hygiéniste = 3,5 points par 5 min (chiffre 4111). La même tarification s'applique pour l'entretien avec le patient l'informant du résultat de l'examen.
3. Comme tous les autres biopsies de tissus humains (cervix, poumon, estomac), l'examen avec ORCA-Brush® génère un acte médical conventionné, pris en charge selon le tarif TARMED.
4. L'Hôpital cantonal de St.Gall, (Institut pathologique, département pour le diagnostic cytologique) applique les tarifs suivants, Fr 72.- jusqu'à max. Fr 147.20 (selon investissement), cytométrie statique de l'ADN Fr 287.25
5. Adresse du laboratoire: Kantonsspital St.Gallen, Rorschacher Str. 95, 9007 St.Gallen. Institut für Pathologie/Abteilung für Zytodiagnostik. Médecin chef Dr. med. Peter Spieler Tél. 071 494 21 20 e-Mail: peter.spieler@kssg.ch
6. Toutes les données médicales sont soumises au secret médical ainsi qu'à la protection juridique du patient. De ce fait, l'échange des informations concernant le diagnostic et la thérapie se fait exclusivement entre le cytopathologue et le médecin/médecin dentiste.

Procédure

1. Instructions d'utilisation détaillées d'ORCA-Brush® par heico Dent (utilisation correcte des cytobrosses, transfert sur la lame de verre, fixation, conditionnement, expédition).
2. En cas de lésions orales atypiques: faire une biopsie par brossage si après 2 semaines aucune modification (amélioration), respectivement une aggravation, est constatée.
3. L'examen cytologique nécessitant au moins 300 cellules, il est conseillé de prendre 5 frottis par lésion et de les transférer sur 5 lames de verres. Les frais étant perçus par lésion, le même montant est facturé pour 1 ou pour 5 lames à examiner.
4. Remplir le formulaire d'accompagnement selon les directives de l'hôpital cantonal de St.Gall. Si possible, joindre un cliché de la lésion concernée.
5. Insérer les lames de verre séchées, ainsi que la documentation d'accompagnement, dans le conditionnement en styropore et ensuite dans l'emballage d'envoi pré adressé. Affranchir et envoyer à l'hôpital cantonal de St.Gall.
6. Le diagnostic et la recommandation de thérapie vous seront envoyés directement, dans environs 5 jours, par le responsable en cyto-pathologie de l'hôpital cantonal. La facture de l'hôpital est adressée soit au patient, soit au prestataire concerné (selon vos indications).